

LA VILLE DE MONTPELLIER PRÉSENTE



NOUVELLE
CITOYENNETÉ

LE GUIDE DES CONSEILS DE QUARTIER

ÉDITO

Le «dialogue avec la population» lancé par Georges Frêche préfigurait à Montpellier, en 1977 avec 25 ans d'avance, une idée de nouvelle démocratie. Une démocratie participative à l'écoute des habitants et des associations.

Aujourd'hui, au côté de la démocratie représentative, celle du Maire et du Conseil municipal, j'ai voulu construire une citoyenneté novatrice permettant à toutes et à tous de faire entendre leurs voix.

A Montpellier, les sept Conseils de Quartier lancés par tirage au sort en janvier 2015, illustrent parfaitement cette volonté de parité chère à notre Ville. Plus de 300 conseillères, conseillers citoyens et associatifs et plus de 500 habitants volontaires ont démocratiquement exprimé le souhait de s'engager à co-construire une ville meilleure.

C'est tout le sens de cette démocratie de proximité que j'ai souhaité développer à Montpellier. Une citoyenneté nouvelle dédiée à tous les Montpelliérains et Montpelliéraines. Une nouvelle démocratie où la concertation collective, l'écoute, la confrontation des idées et l'expertise d'usage permettent d'enrichir et d'améliorer les projets municipaux.

*Maire de la Ville de Montpellier
Président de Montpellier Métropole Méditerranée*

SOMMAIRE

NOUVELLE
CITOYENNETÉ

PARTIE I	LES CONSEILS DE QUARTIER	4
	Présentation des Conseils de Quartier	6
	Mission	7
	Composition des Conseils de Quartier	8
	Le fonctionnement des Conseils de Quartier	10
	Le budget des Conseils de Quartier	14
	Moyens	15
	Démocratie participative	16
	Les Conseils Citoyens	18
PARTIE II	LES QUARTIERS DE MONTPELLIER	20
	La population de Montpellier	22
	Répartition population et croissance démographique	23
	Présentation des sept quartiers:	24
	Les Maison pour tous	32
	Vos Elus dans les quartiers	36
PARTIE III	PRÉSENTATION DE L'INSTITUTION	38
	Les compétences de la Ville	40
	Les compétences de la Métropole	42
	Budget 2015	44
	Le Conseil municipal	48

— Partie 1 —

LES CONSEILS DE QUARTIER







— Nouvelle Citoyenneté —

PRÉSENTATION DES CONSEILS DE QUARTIER

LA MAIRIE DE MONTPELLIER SOUHAITE IMPLIQUER SES HABITANTS DANS LA RÉPARATION ET LA CONSTRUCTION DE LA VILLE. POUR CONCRÉTISER CETTE AMBITION, LE CONSEIL MUNICIPAL A VOTÉ, LE 22 JANVIER 2015, UNE DÉLIBÉRATION DESTINÉE À CONSTITUER LES NOUVEAUX CONSEILS DE QUARTIER. LA VILLE EN COMPTE 7.

Ces Conseils de Quartier ont pour principal objet d'enrichir l'action publique locale en garantissant à tous un espace de liberté de paroles et d'initiatives, basé sur les principes d'autonomie, d'indépendance, de laïcité, de pluralité, de parité et de proximité.

Ces espaces de participation des montpelliéraines et des montpelliérains ont pour objectif général l'amélioration du cadre de vie, l'animation, la valorisation et la promotion de chacun des quartiers de la cité. Imprégnés des enjeux et des dynamiques de leur quartier, conscients des attentes des

habitants, les membres des conseils de quartiers devront formuler des avis, des recommandations et des propositions sur des sujets aussi divers que la circulation, le stationnement, la tranquillité, le cadre de vie, l'urbanisme, la propreté, le logement, l'offre culturelle, sportive, éducative...

Espaces d'échanges, de débats et de propositions, les conseils de quartiers sont aussi des interlocuteurs privilégiés de la ville pour les projets d'aménagement ou de développement qui concernent les différents territoires de la ville.

LA LOI VAILLANT DU 27 FÉVRIER 2002 SUR LA DÉMOCRATIE DE PROXIMITÉ

La loi sur la démocratie locale fait obligation aux communes de plus de 80 000 habitants de mettre en place des conseils de quartier et d'en organiser le fonctionnement, de nommer des adjoints de quartier et d'ouvrir des mairies annexes. Les conseils de quartiers peuvent être consultés, faire des propositions ou encore être associés à la mise en œuvre et à l'évaluation d'actions menées dans leur quartier ou dans l'ensemble de la ville. autorité administrative.



— Nouvelle Citoyenneté —

MISSIONS

SUR LA BASE D'UN PROGRAMME DE TRAVAIL ANNUEL ÉTABLI EN CONCERTATION AVEC LA VILLE, LES CONSEILS DE QUARTIERS DISPOSENT DE DEUX OUTILS LEUR PERMETTANT DE CONTRIBUER À L'ÉLABORATION DES PROJETS DE LA VILLE DANS LES QUARTIERS.

» LES PROJETS DE TRAVAIL INITIÉS EN PARTENARIAT AVEC LA VILLE

Chaque Conseil de Quartier est associé à la concertation dès la phase d'étude des projets et tout au long de leur élaboration. À la fin de ce processus de concertation, la dernière contribution du conseil de quartier est l'émission d'avis à portée consultative. Ces avis sont transmis

au maire et présentés en conseil municipal. Tout projet porté par la Mairie et ayant une incidence sur la vie du quartier fait l'objet d'une saisie du Conseil de quartier par la Ville, et l'avis de ce dernier est annexé à la délibération du conseil municipal qui présente le projet.

Les avis des conseils de quartier doivent faire l'objet d'un retour de la part de la Ville.

» LES PROJETS INITIÉS PAR LES CONSEILS DE QUARTIER

Pour les projets qui ont un impact sur la vie du quartier mais qui ne font pas l'objet d'une délibération, le Conseil de Quartier peut formuler des propositions à la Ville à partir d'éléments de diagnostic qu'il a réalisés. Le cas échéant, le Conseil de quartier adresse à la

Ville une proposition d'auto-saisine préalablement présentée, débattue et validée en réunion plénière.

Dans ce cadre, lorsque le conseil de quartier décide de traiter un sujet, il en fait part à la Ville dans un courrier d'intention. Cela dans le but de ne pas lui faire perdre un temps d'instruction lorsque le sujet se situe hors du champ de compétence du conseil de quartier.

— *Nouvelle Citoyenneté* —

COMPOSITION DES CONSEILS DE QUARTIER

PAR DÉLIBÉRATION DU 22 JANVIER 2015, LE CONSEIL MUNICIPAL A DÉCIDÉ D'OUVRIR LES CONSEILS DE QUARTIER À L'ENSEMBLE DES MONTPELLIÉRAINS QUI SOUHAITENT S'IMPLIQUER DANS LA VIE DE LEUR CITÉ. DEUX COLLÈGES ONT ÉTÉ CONSTITUÉS À CET EFFET.

» LE COLLÈGE DES HABITANTS

Majoritaire et paritaire à raison d'un membre pour 1000 habitants, les membres permanents des Conseils sont tirés au sort à partir des listes électorales.

Afin d'assurer une représentation minimale des jeunes au sein de ce collège, 2 membres seront tirés au sort sur une liste de jeunes de 18 à 25 ans.

» LE COLLÈGE DES ASSOCIATIONS ET ACTEURS SOCIO-PROFESSIONNELS

Composées par des associations œuvrant sur le quartier, des socio-professionnels, de parents d'élèves ou d'usagers du quartier, ce collège est composé, de manière paritaire, par un membre pour 4.000 habitants.

Les membres sont désignés à partir d'une liste de volontaires. Ils seront tirés au sort si leur nombre excède le quota territorial requis.

» LES MEMBRES DES CONSEILS DE QUARTIERS



**ÉLUS POUR UN MANDAT DE 3 ANS
RENOUVELABLE UNE FOIS**

Le travail des Conseils prend fin six mois avant le terme du mandat municipal en cours.

EN CAS DE DÉMISSION D'UN MEMBRE

Il est fait appel à la personne/habitant, représentant associatif ou acteur socio-professionnel qui figure dans l'ordre de la liste complémentaire constituée au moment du tirage au sort et de la constitution des Conseils.

Les élus et représentants de l'administration de la Ville de Montpellier sont uniquement présents lors des phases de présentation des projets ou sur invitation des Conseils de Quartiers pour information. Ils participent à la réunion annuelle de présentation de bilan du conseil de quartier.



RÉPARTITION DES CONSEILLERS

	NOMBRE D'HABITANTS	COLLÈGE DES HABITANTS	JEUNES - DE 25 ANS	ASSOS ET SOCIOPRO
QUARTIER CENTRE	76 573	76	2	20
QUARTIER CROIX D'ARGENT	35 771	36	2	8
QUARTIER HÔPITAUX-FACULTÉS	41 766	42	2	10
QUARTIER MOSSON	29 077	30	2	8
QUARTIER CÉVENNES	43 186	44	2	10
QUARTIER PRÈS D'ARÈNES	17 849	18	2	4
QUARTIER PORT MARIANNE	20 303	20	2	6
TOTAL	264 525	266	14	66



— *Nouvelle Citoyenneté* —

LE FONCTIONNEMENT DES CONSEILS DE QUARTIER

LES CONSEILS DE QUARTIER SONT AU CŒUR DU PROCESSUS D'ÉLABORATION DES PROJETS DE LA VILLE DANS LES QUARTIERS. LE FONCTIONNEMENT DES CONSEILS S'APPUIE SUR UN PROGRAMME DE TRAVAIL PARTAGÉ.

Le Conseil de Quartier est complémentaire des instances de démocratie représentative qui confient aux seuls élus la légitimité de rendre des décisions au nom du suffrage universel et de l'intérêt général.

Le Conseil de Quartier permet aux habitants de soumettre des propositions et des projets à la Ville.

Le Conseil de Quartier est un lieu de débats, de confrontation d'idées dans lequel chacun peut exprimer librement son point de vue

» LA PHASE D'INSTALLATION DES CONSEILS DE QUARTIER :

Le Conseil de quartier est chargé d'établir l'ordre du jour des réunions plénières et publiques et les convocations aux groupes de travail thématique. Une présentation des projets du quartier sera faite à chaque Conseil de Quartier par leur Adjoint de Quartier.

— *Nouvelle Citoyenneté* —

Les membres du Conseil se concertent pour déterminer les projets de la ville ou ceux à leur propre initiative sur lesquels ils vont travailler. Ils établissent un programme annuel qui sera publié sur le site de la ville dédié aux Conseils de Quartier de la Ville et le communique aux habitants volontaires de leur quartier (liste en cours de finalisation).

Les besoins en formation pourront être évoqués à ce moment là notamment pour les habitants : compétences et fonctionnement des institutions, prise de parole en public... et communiqués à la Direction de la Démocratie.

» LE FONCTIONNEMENT :

1. Les groupes de travail thématiques : chaque groupe travaille sur un projet de la ville ou un projet porté à l'initiative du Conseil. 3 référents sont désignés par le Conseil de Quartier 2 issus du collège habitant 1 du collège associations. Ils sont ouverts aux personnes volontaires qui se sont inscrites sur le site de la ville ou à tout citoyen informé. Parmi les 3 référents, un est désigné pour les relations avec le Conseil de Quartier et la Ville.

Intérêt de ce dispositif « sa souplesse » : l'habitant va choisir de s'investir dans un secteur qui l'intéresse et pour la durée du projet. Il n'est pas lié sur les autres groupes et sur le fonctionnement général du Conseil de quartier.

Les référents sont chargés d'élaborer les comptes rendus des débats et propositions issus du groupe et de les transmettre au Conseil de Quartier et à la Mairie.

Les contributions des Conseils de quartier seront

annexées aux délibérations du Conseil Municipal pour les projets de la ville soumis à délibération.

Pour les projets à l'initiative des Conseils de Quartier, ils seront adressés à la Mairie pour étude de faisabilité et chiffrage. Si le projet est accepté, il sera labellisé « démocratie participative, sa programmation sera communiquée au Conseil de Quartier et son financement inscrit au budget « démocratie participative ».

En cas de refus, celui-ci devra être motivé par la Municipalité.

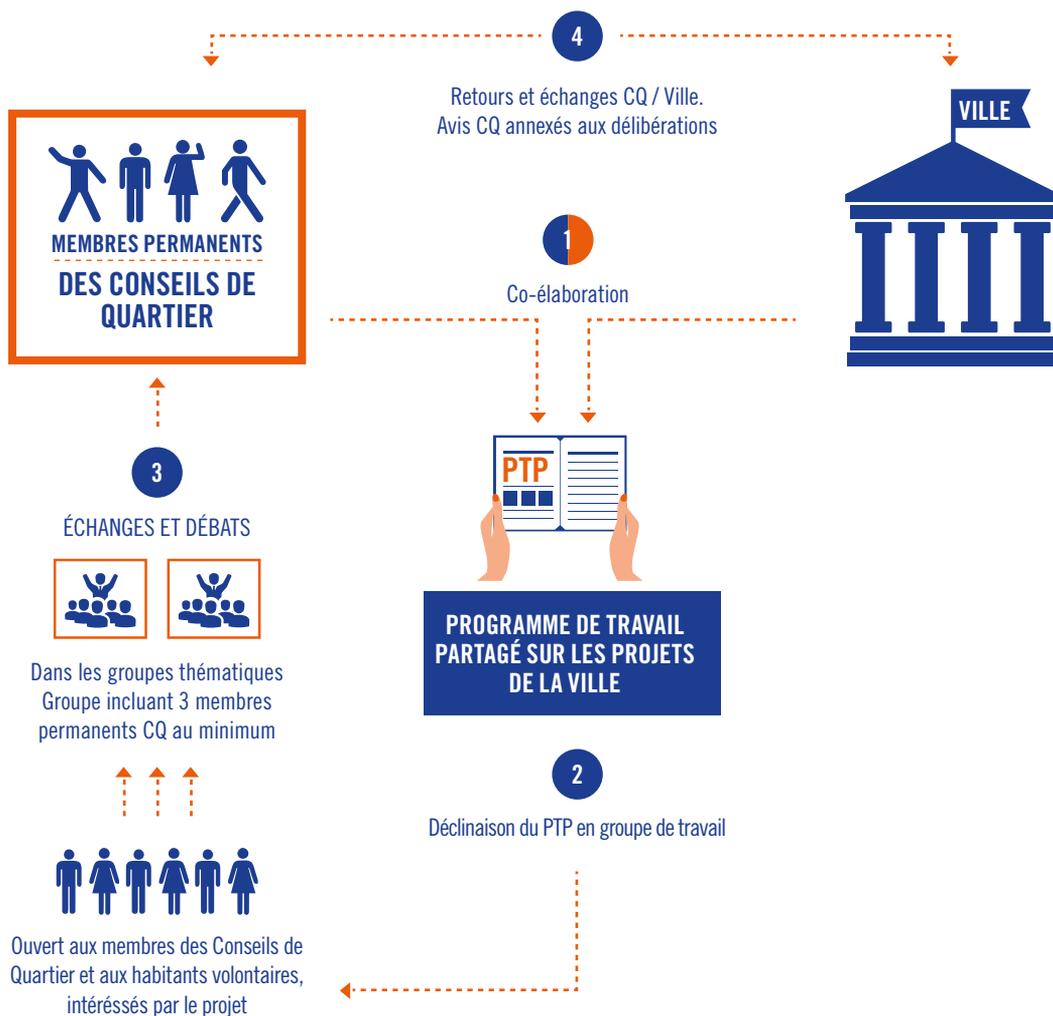
2. Les réunions plénières : au nombre de 4 minimum par an. Elles réunissent tous les membres du Conseil de Quartier et sont le lieu de vote des décisions. Majorité des 2/3. Pas de représentation. Elles ont lieu dans les salles municipales ou des M.P.T. prévues pour chaque Conseil. Leur réservation devra intervenir suffisamment tôt pour ne pas entraver le fonctionnement des MPT.

3. La réunion publique annuelle, ouverte à tous ainsi qu'aux élus. Le bilan de l'année (travaux des groupes de travail, avis émis sur les projets...) est dressé, les perspectives pour l'année à venir sont présentées et une question d'intérêt général peut y être débattue.

4. Les membres des Conseils de quartier sont associés automatiquement à toutes les réunions de concertation directe organisées par le Maire.

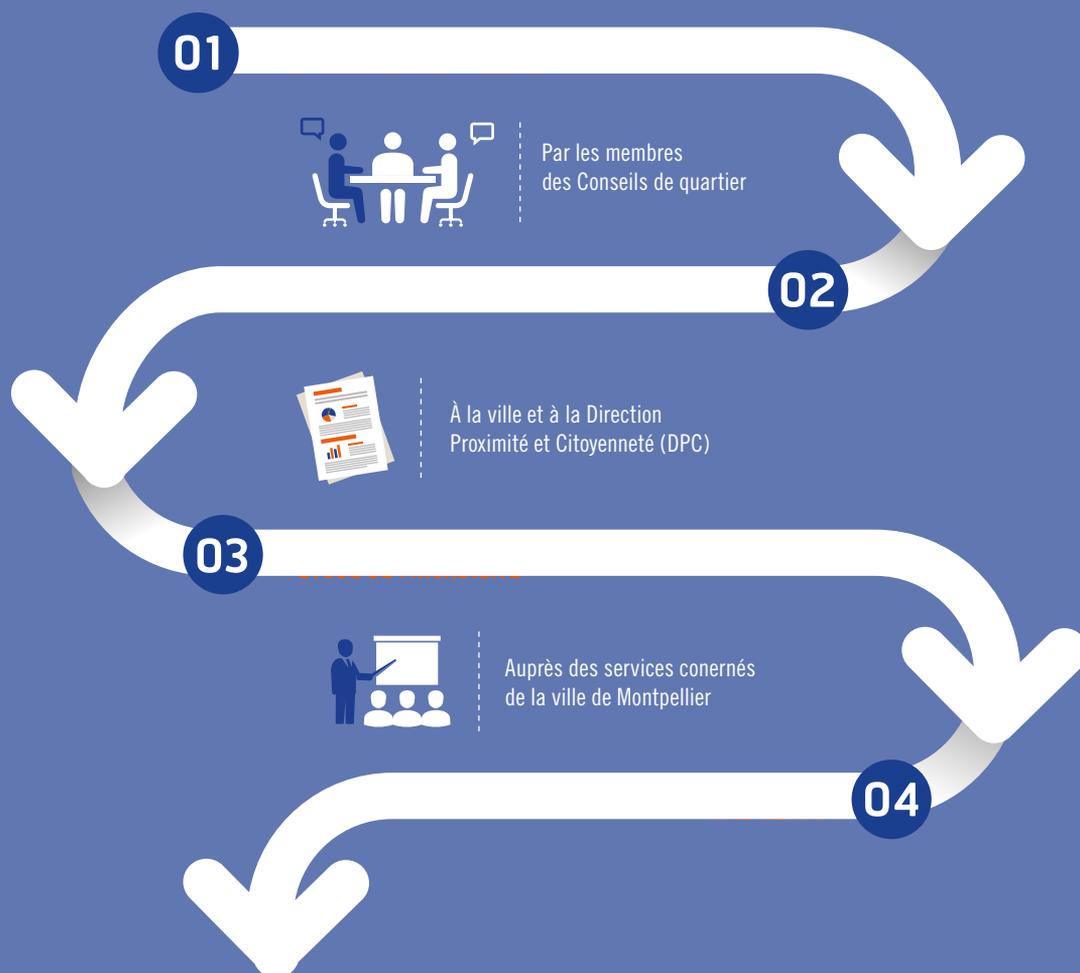
5. Il se peut qu'un projet de la ville concerne deux quartiers. Ces derniers peuvent organiser un groupe de travail mixte constitué spécialement.

PROJETS INITIÉS PAR LA VILLE



FONCTIONNEMENT D'UN CONSEIL DE QUARTIER

PROJETS À L'INITIATIVE DES CONSEILS DE QUARTIER



Avis favorable
Projet labellisé démocratie participative et fait l'objet
d'un vote au conseil municipal et d'un financement



Avis défavorable
Expliqué et adressé aux Conseil de Quartier



— *Nouvelle Citoyenneté* —

LE BUDGET DES CONSEILS DE QUARTIER

FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENT ET FORMATION

» BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Chaque Conseil de quartier dispose d'un budget de fonctionnement annuel de 3 000 € €. Ce budget est destiné à financer les dépenses courantes de fonctionnement des conseils de quartier (par fournitures nécessaires au fonctionnement du conseil, frais de courriers ou tout autre document de communication sur les activités du conseil, frais pour l'organisation de rencontres conviviales, frais de déplacement des membres du conseil dans le cadre de leur mission).

» BUDGET D'INVESTISSEMENT

Une somme de 600 000 €, inscrite annuellement au budget de la Ville, permet de financer des investissements sur les projets portés par les Conseils de quartier labellisés «démocratie participative». Ce budget peut être engagé pour des réalisations liées à l'aménagement du quartier et l'amélioration du cadre de vie des habitants.

» BUDGET FORMATION

Une somme de 26 000 € sera affectée à la formation sur le fonctionnement de la collectivité. Ces sessions de formation méthodologiques organisées à la demande des Conseils ont pour objectif d'apporter des connaissances en matière de finances publiques, de gestion budgétaire, de compétences, d'organisation des services, ...

— Nouvelle Citoyenneté —

LES MOYENS

LA VILLE FACILITE LE TRAVAIL DES CONSEILS DE QUARTIERS EN TERME LOGISTIQUE

» DES LOCAUX DÉDIÉS

Chaque Conseil peut disposer de créneaux horaires dans une salle de la Maison pour Tous la plus proche.

Pour les réunions du conseil en commission plénière, une salle municipale est identifiée dans chaque quartier.

Pour les réunions ouvertes à l'ensemble des habitants du quartier (une fois par an), le conseil de quartier pourra solliciter les services de la Ville afin d'utiliser une salle adéquate. Le soutien logistique sera assuré par la Direction de Proximité et de Citoyenneté.



UN KIT DE COMMUNICATION

Afin de garantir la cohérence de la communication des Conseils de quartier, la Ville met à leur disposition sur 2 clefs usb, des gabarits prêts à l'emploi.

Ils permettront à chaque conseil de créer ses propres outils (tracts, affiches) et d'être ainsi plus visible et mieux identifié.

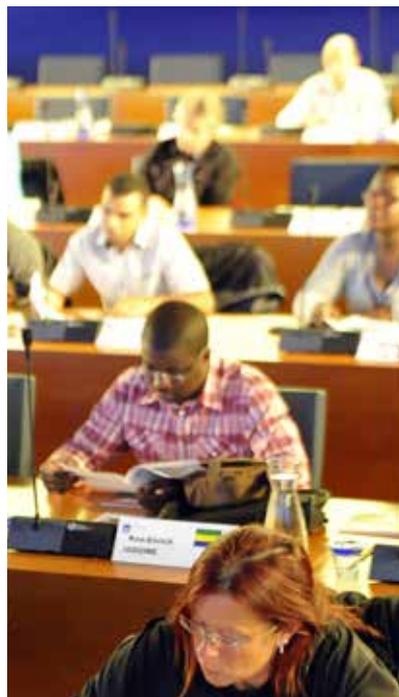


UN SITE INTERNET

Chaque conseil de quartier dispose d'une rubrique web dans laquelle il peut mettre en ligne des informations (dates, compte-rendus de réunions, ...)

Un espace ressources permet de télécharger des guides, des supports de formations.

Un espace est aussi dédié à l'information relative aux actions portées par les conseils de quartier (concertations en cours...).



— Nouvelle Citoyenneté —

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

LA VILLE DE MONTPELLIER MET EN PLACE LES CONSEILS DE QUARTIER. CES INSTANCES PARTICIPATIVES ONT POUR OBJECTIF DE RENFORCER LA DÉMOCRATIE LOCALE EN PERMETTANT AUX MONTPELLIÉRAINES ET AUX MONTPELLIÉRAINS DE DÉBATTRE DES NOUVEAUX PROJETS, DE PROPOSER DE NOUVELLES IDÉES ET DE CONTRIBUER AU DÉBAT POLITIQUE ET À LA VIE DE LEUR CITÉ.

C'EST QUOI ?



C'EST LA NOUVELLE CITOYENNETÉ !

NOUVELLE CITOYENNETÉ

LES CONSEILS DE QUARTIER



Les Conseils de quartier sont constitués d'habitants, d'associations et de socio-professionnels. Les élu(e)s n'y sont pas représenté(e)s.

Les membres permanents des Conseils de quartier sont composés :

- D'habitants sélectionnés par tirage au sort sur les listes électorales en respectant la parité femmes / hommes et la présence, a minima, de 2 jeunes de moins de 25 ans.
- D'associations et de socio-professionnels volontaires.

L'ensemble des habitants de Montpellier peut, sur simple candidature, participer aux groupes de travail thématiques mis en place par les Conseils de quartier.

LES CONSEILS CITOYENS



Les Conseils Citoyens sont des instances autonomes de démocratie participative composés d'habitant(e)s, d'associations et de socioprofessionnels issus des 12 quartiers prioritaires de Montpellier.

- Collège des habitants, 2 / 3 personnes tirées au sort et 1 / 3 personnes volontaires
- Collège des associations et acteurs locaux sur candidature.

2 représentants (H et F) par Conseil siègent dans le 4^e collège du comité de pilotage du contrat ville.

RÉUNIONS DE QUARTIER, D'INFORMATION ET DE CONCERTATION



Réunions de quartier, d'information et de concertation directes initiées par M. le maire
7 réunions de quartier en avril, au cours desquelles le Maire et son équipe municipale présentent le budget, font le bilan de l'action municipale et présentent les nouveaux projets. **Des réunions de présentation et d'information** consacrées à de nouveaux projets. **Des réunions de concertation** avec les citoyens et les associations des quartiers pour recueillir leurs avis et choix sur des projets précis

LES AUTRES INSTANCES DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE



- **Conseil Montpellierain de la Jeunesse (CMJ)**

Il est composé d'une centaine de jeunes de 16 à 29 ans, élus fin 2014.

Actions : travailler sur des questions de citoyenneté, tourisme, santé, handicap et culture.

- **Conseil municipal des enfants (CME)**

Il est composé de 60 élèves de CM2 élus provenant de 11 écoles de la ville (écoles Mitterrand, Senghor, Louisville, Heidelberg, Brel, Simenon, Ronsard, Garibaldi, Jeanne d'Arc, Charles Dickens et Paul Bert pour l'année 2014-2015).

Actions : propositions d'aménagements pour les PMR, aménagement des écoles, concertation sur l'aménagement des temps péri-scolaires, travail avec la Cuisine centrale, participation à la campagne «Alimenterre», amélioration de la sécurité aux abords des écoles.

- **Conseil consultatif des résidents étrangers (CCRE)**

Créé en 2013 sous l'ancienne municipalité, il était composé de membres de la communauté européenne et de résidents extra-communautaires.

Un nouveau Conseil devrait être créé au début 2016.

— *Nouvelle Citoyenneté* —

LES CONSEILS CITOYENS

INSTANCES AUTONOMES DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

LE CONTRAT DE VILLE

» OBJECTIFS DU CONTRAT DE VILLE

- Réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et la moyenne de l'ensemble des autres quartiers de la ville
- Améliorer les conditions de vie des habitants
- Tendre vers plus d'égalité

LES QUARTIERS PRIORITAIRES de la politique de la ville sur la métropole sont tous situés sur la commune de Montpellier. Ils ont été déterminés par décret du 30 décembre 2014 sur la seule base des revenus sociaux de leurs habitants.

12 Quartiers : Mosson Celleneuve, Hauts de Massane, Petit Bard Pergola, Cévennes Las Rebes, Pas du Loup Val de Croze, Gely, Figuerolles Gambetta, Vert Bois, Aiguelongue, Pompignane, Prés d'Arènes, Lemasson.

» LE COMITE DE PILOTAGE DU CONTRAT DE VILLE

1. Le Collège des partenaires publics, Etat, Ville, Métropole, Conseil Départemental, Conseil Régional, CAF, Caisse des Dépôts et Consignations

2. Le Collège des acteurs économiques et de l'emploi : Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers, Pole Emploi, MEDEF, CGPME, URSCOP, Chambre Régionale Economie Solidaire, Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics

3. Le Collège des acteurs de la Cohésion Sociale et du Renouvellement Urbain : Agence Régionale de la Santé, Procureur de la République, Bailleurs Sociaux (ACM, Hérault Habitat...) TAM, les fournisseurs d'énergie

4. Le Collège des citoyens : formé de deux représentants paritaires par Conseil Citoyen.

LE COMITE DES FINANCEURS est composé de l'Etat, la Métropole, la Ville, le Département, la Région, la CAF et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le contrat de ville a été signé par ses partenaires le 10 juillet 2015 en présence de Mme Myriam EL KOMRY, Secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la Ville.

» LES 7 PRIORITÉS STRATÉGIQUES DU CONTRAT DE VILLE 2015 – 2020

1. Rapprocher les activités économiques des quartiers prioritaires

2. Responsabiliser les entreprises pour refonder le dispositif d'insertion

Le 10 JUILLET 2015 155 entreprises se sont engagées en signant la charte Entreprises et Quartiers à déployer des actions concrètes pour favoriser l'emploi et l'insertion des habitants des quartiers prioritaires

3. Mobiliser toutes les communes de la Métropole pour une véritable mixité de l'habitat pour un meilleur équilibre social du territoire

4. Renforcer la mixité dans les établissements scolaires de la maternelle au collège en revoyant la sectorisation

5. Réaliser un renouvellement urbain ambitieux du quartier sud de la Mosson

6. Promouvoir l'attractivité des quartiers par des actions efficaces pour la tranquillité publique et la gestion des espaces publics et privés (rôle renforcé de la médiation)

7. Valoriser les talents des jeunes en soutenant leurs initiatives, pratiquer une politique intergénérationnelle coordonnée, aider les femmes à s'insérer professionnellement, soutenir les exclus de l'accès aux droits, renforcer les cours d'apprentissage de la langue française.

LES CONSEILS CITOYENS

La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014 dans son article 7 fixe les conditions de création et de fonctionnement des conseils citoyens

Principes généraux : liberté, égalité, fraternité, laïcité, neutralité, parité, pluralité, indépendance, souplesse, proximité et citoyenneté.

Composition :

Un collège d'habitants à parité et majoritaire tiré au sort le 28 avril 2015 pour 2/3 et un 1/3 d'habitants volontaires.

Un collège associations et acteurs socio-professionnels exerçant leur activité dans le quartier prioritaire et n'ayant pas de lien avec l'un des acteurs institutionnels déjà représenté au sein des instances du Contrat de Ville.

A Montpellier, le nombre des membres des Conseils Citoyens varie de 20 à 40 en fonction du nombre d'habitants du quartier. Les Conseils Citoyens ont été mis en place officiellement le 1er juillet 2015 et soumis à validation pour arrêté de M. le Préfet.

Les membres des Conseils Citoyens sont élus pour 3 ans et seront renouvelés pour la deuxième période du Contrat de Ville. 2 représentants paritaires par Conseil siègeront dans le quatrième collège du Contrat de Ville et seront sollicités notamment pour la déclinaison des enjeux retenus et pour la mise en œuvre territoriale dans les 12 quartiers prioritaires.

Les Conseils Citoyens disposeront de locaux indépendants et de matériel de fonctionnement.

Des actions de formation et/ou d'accompagnement seront mises en place pour le démarrage des Conseils Citoyens.

— *Partie 2* —

LES QUARTIERS DE MONTPELLIER

MONTPELLIER MODE D'EMPLOI ! AFIN DE VOUS AIDER DANS VOTRE INSTALLATION, LA VILLE DE MONTPELLIER VOUS ACCOMPAGNE. SE LOGER, TROUVER UNE ÉCOLE, UN EMPLOI, UN MODE DE GARDE... VOICI QUELQUES INFORMATIONS PRATIQUES POUR FACILITER VOTRE ARRIVÉE.





255 080

population 2009



100

% de la population
de Montpellier



1999

225 511



2007

253 171



2009

255 080

évolution de la population

— *Présentation des quartiers de Montpellier* —

LA POPULATION



57,26

surface du
territoire en Km²



4 455

nombre
d'habitants au km²



1,3%

variation annuelle
moyenne
de la population

(1999-2009)

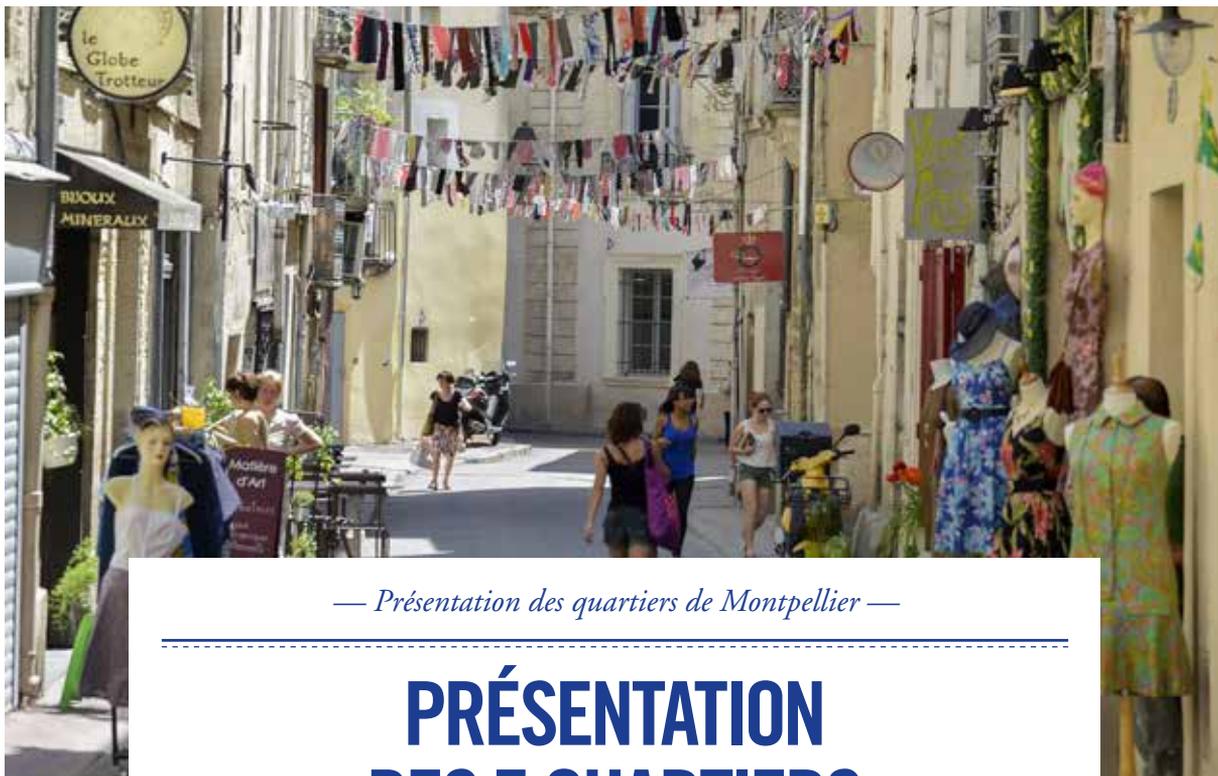
— Présentation des quartiers de Montpellier —

RÉPARTITION POPULATION ET CROISSANCE

	2011	2006
 0 à 14 ans	41 177	38 920
 15 à 29 ans	82 781	81 800
 30 à 44 ans	53 168	48 765
 45 à 59 ans	39 617	38 822
 60 à 74 ans	28 569	25 221
 75 ans ou plus	19 226	18 105
TOTAL	264 538	251 634

» UNE CROISSANCE DYNAMIQUE

	1990	1999	2009	2011	TAUX DE CROISSANCE 1990-2011
POPULATION TOTALE DE MONTPELLIER	210 866	229 055	257 092	264 538	+ 25,45 %



— *Présentation des quartiers de Montpellier* —

PRÉSENTATION DES 7 QUARTIERS

QUARTIER CENTRE

NOMBRE D'HABITANTS : 76 573
COLLÈGE DES HABITANTS : 76
JEUNES - DE 25 ANS : 2
ASSOCIATIONS : 20

QUARTIER MOSSON

NOMBRE D'HABITANTS : 29 077
COLLÈGE DES HABITANTS : 30
JEUNES - DE 25 ANS : 2
ASSOCIATIONS : 8

QUARTIER PORT MARIANNE

NOMBRE D'HABITANTS : 20 303
COLLÈGE DES HABITANTS : 20
JEUNES - DE 25 ANS : 2
ASSOCIATIONS : 6

QUARTIER CROIX D'ARGENT

NOMBRE D'HABITANTS : 35 771
COLLÈGE DES HABITANTS : 36
JEUNES - DE 25 ANS : 2
ASSOCIATIONS : 8

QUARTIER CÉVENNES

NOMBRE D'HABITANTS : 43 186
COLLÈGE DES HABITANTS : 44
JEUNES - DE 25 ANS : 2
ASSOCIATIONS : 10

QUARTIER HÔPITAUX-FACULTÉS

NOMBRE D'HABITANTS : 41 766
COLLÈGE DES HABITANTS : 42
JEUNES - DE 25 ANS : 2
ASSOCIATIONS : 10

QUARTIER PRÈS D'ARÈNES

NOMBRE D'HABITANTS : 17 849
COLLÈGE DES HABITANTS : 18
JEUNES - DE 25 ANS : 2
ASSOCIATIONS : 4

TOTAL	TOTAL NOMBRE D'HABITANTS	COLLÈGE DES HABITANTS	JEUNES DE -25 ANS	ASSOS ET SOCIO-PRO
	264 525	266	14	66

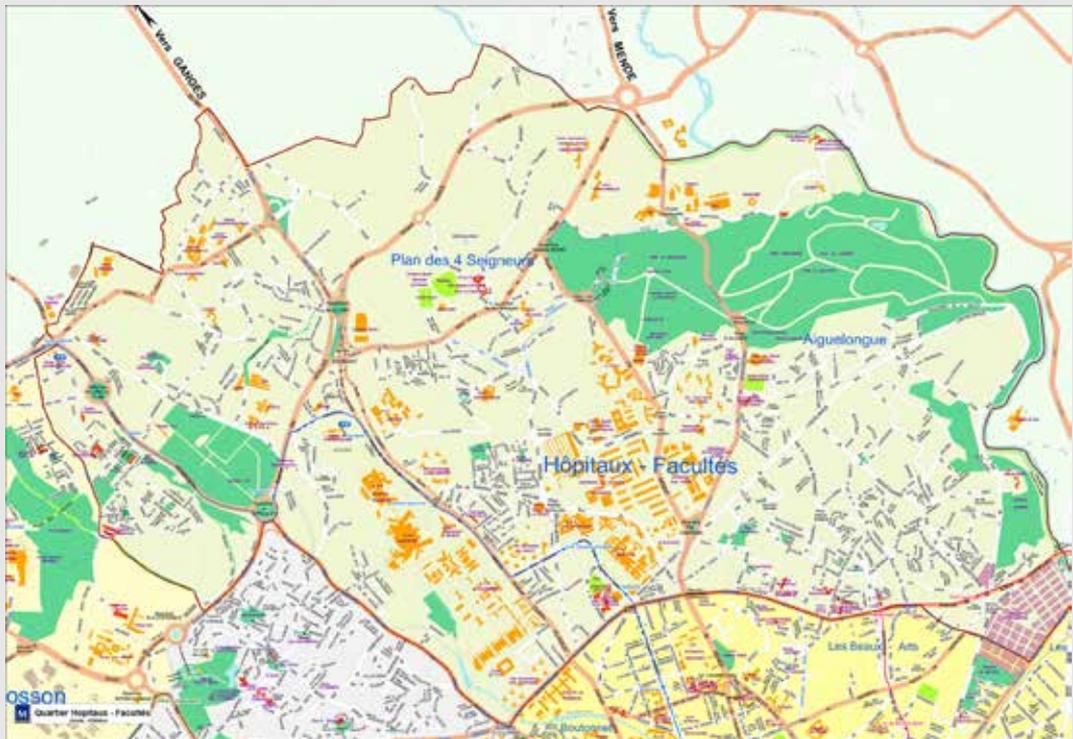
QUARTIER CENTRE



QUARTIER CROIX D'ARGENT



QUARTIER HÔPITAUX-FACULTÉS



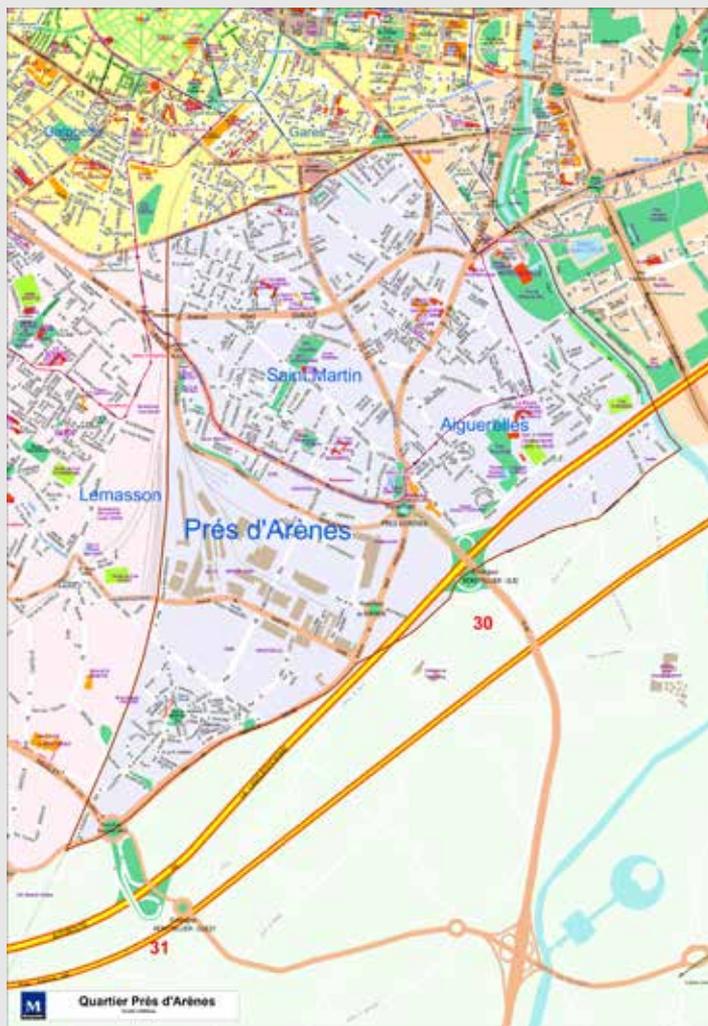
QUARTIER MOSSON



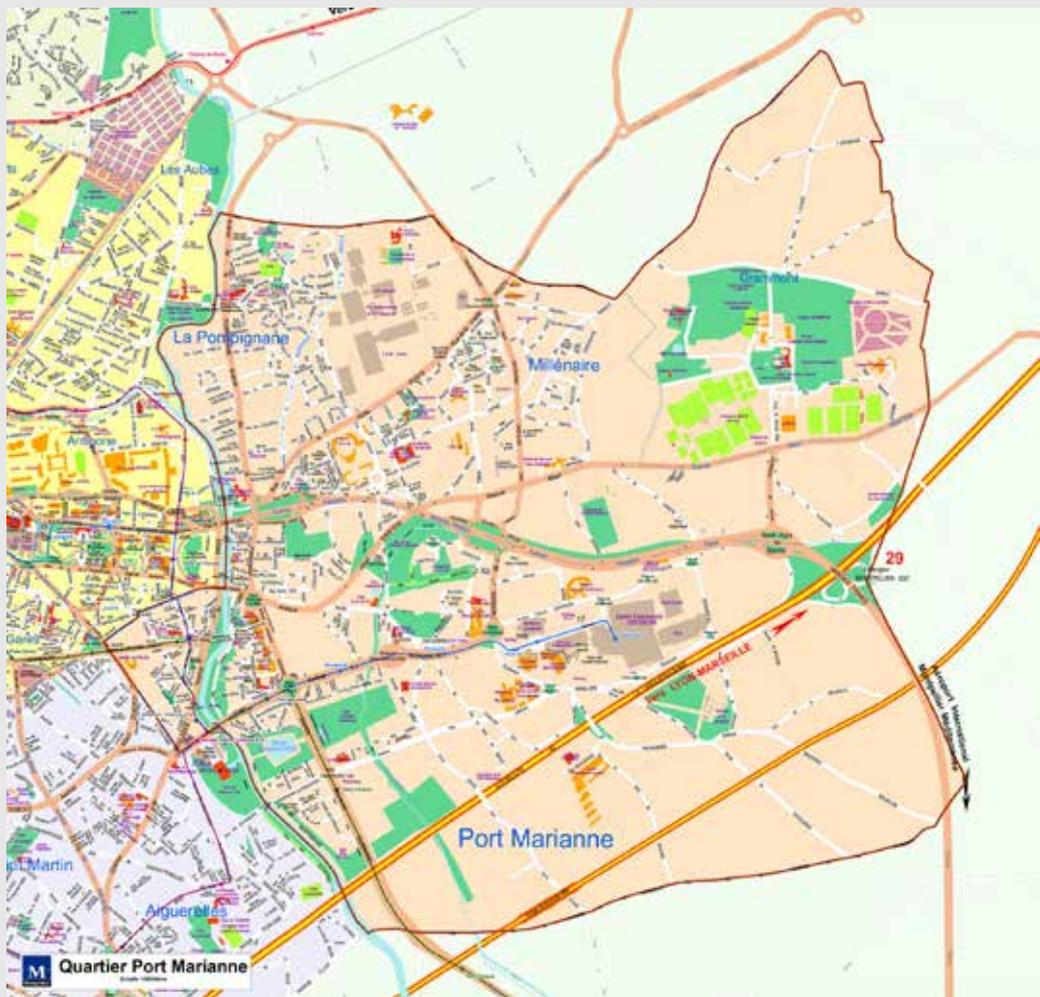
QUARTIER CÉVENNES



QUARTIER PRÈS D'ARÈNES



QUARTIER PORT MARIANNE





— Présentation des quartiers de Montpellier —

LES MAISONS POUR TOUS

LES 22 MAISONS POUR TOUS DE MONTPELLIER DONNENT L'ACCÈS À LA CULTURE ET AUX LOISIRS. AU CŒUR DES QUARTIERS, AU PLUS PROCHE DE VOUS, ELLES SONT DES LIEUX DE PLAISIR ET DE CITOYENNETÉ. RENCONTRE AVEC LES ASSOCIATIONS, PRATIQUE D'UN SPORT, INITIATION À UNE DISCIPLINE ARTISTIQUE... CE SONT PLUS DE 1000 ACTIVITÉS PROPOSÉES PRÈS DE CHEZ VOUS !

MAISON POUR TOUS ALBERT CAMUS

Quartier Croix d'Argent
118, allée Maurice Bonafos

T. / 04 67 27 33 41
Tramway 2 : Mas Drevon

MAISON POUR TOUS MICHEL COLUCCI

Quartier Croix d'Argent
205, rue de Chengdu

T. / 04 67 42 52 85
Bus 11 ou La Ronde : Rouget de Lisle

MAISON POUR TOUS ALBERT DUBOUT

Quartier Hôpitaux-Facultés
1071, avenue de la Justice de Castelnaud

T. / 04 67 02 68 58
Bus 10 ou La Ronde : Aiguelongue
Tramway 2 : Aiguelongue

LE SAVEZ-VOUS ?

Il y a, chaque année, plus de 138 000 personnes qui fréquentent les Maisons pour tous.



MAISON POUR TOUS ROSA-LEE PARKS

Quartier Hôpitaux-Facultés
10, rue François-Henry d'Harcourt

T./ 04 67 66 34 99
Bus 24 : Malbosc
Bus 6 ou 7 : Château d'Ô
Tramway 1 : Malbosc

MAISON POUR TOUS ANDRÉ CHAMSON

Quartiers Cévennes
105, rue Gustave Eiffel

T./ 04 67 75 10 55
Bus n°7 : Monsieur Teste ou La Martelière

MAISON DE QUARTIER ANTOINE DE SAINT-EXUPÉRY

Quartier Cévennes
130, allée du Briol

T./ 04 67 47 30 90
Bus 7, 11 et la Ronde : Les Bouisses ou Paul Fajon

MAISON POUR TOUS FANFONNE GUILLIERME

Quartier Cévennes
Rue des Avants-Monts

T./ 04 67 04 23 10
Bus 6 : Les Cévennes

MAISON POUR TOUS FRANÇOIS VILLON

Quartier Cévennes
55, rue des Araucarias

T./ 04 67 45 04 57
Bus 10 ou La Ronde : Les Tonnelles
Tramway 3 : Les Tonnelles

— Présentation des quartiers de Montpellier —

LES MAISONS POUR TOUS

MAISON POUR TOUS PAUL-EMILE VICTOR

Quartier Cévennes
1247, avenue du Professeur Louis Ravaz

T./ 04 99 58 13 58
Bus 6 : Sainte Geneviève
Tramway 1 : Château d'Ô
Tramway 3 : Hôtel du Département

MAISON POUR TOUS MARCEL PAGNOL

Quartier Cévennes
64, route de Lavérune

T./ 04 67 42 98 51
Bus 6 : Pas du Loup
Bus 11 : Cité Valette

MAISON POUR TOUS BORIS VIAN

Quartier Près d'Arènes
14, rue de l'Améthyste

T./ 04 67 64 14 67
Bus 8 : Jean Mirailhet ou Collège les Aiguères
Tramway 1 : Moulares
Tramway 4 : Place Georges Frêche

MAISON DE QUARTIER JEAN-PIERRE CAILLENS

Quartier Près d'Arènes
Place de Tibériade - Tournezy

T./ 04 67 42 63 04
Bus 16 : Mas Saint Pierre ou Montels l'Eglise

MAISON POUR TOUS L'ESCOUTAÏRE

Quartier Près d'Arènes
67, rue des Razeteurs

T./ 04 67 65 32 70
Bus 12 : Razeteurs
Bus 16 : Lucullus
Tramway 2 : Saint Cléophas
Tramway 4 : Saint-Martin

MAISON POUR TOUS ALBERTINE SARRAZIN

Quartier Centre
43, rue Tour Gayraud
Parc de la Guirlande

T./ 04 67 27 24 66
Bus 11 : Claret
Tramway 3 : Les Arceaux

MAISON DE QUARTIER FRÉDÉRIC CHOPIN

Quartier Centre
1, rue du Marché aux Bestiaux

T./ 04 67 72 61 83
Tramway 1 : Corum
Tramway 2 : Beaux-Arts

MAISON POUR TOUS JOSEPH RICÔME

Quartier Centre
7, rue Pagès

T./ 04 67 58 71 96
Bus 11 : Renouvier
Tramway 3 : Plan Cabanes

— Présentation des quartiers de Montpellier —

LES MAISONS POUR TOUS

MAISON POUR TOUS GEORGE SAND

Quartier Centre
25, bis avenue Saint André de Novigens

T./ 04 67 79 22 18
Bus 14 : Rimbaud
Tramway 1 : Léon Blum
(correspondance pour le bus 14, arrêt Foyer des Aubes)
Tramway 4 : Les Aubes

MAISON POUR TOUS VOLTAIRE

Quartier Centre
3, square Jean Monnet

T./ 04 99 52 68 45
Tramway 3 : Voltaire
Tramway 1 : Rives du Lez ou Echelles de la Ville

MAISON POUR TOUS GEORGES BRASSENS

Quartier Mosson
Place Jacques Brel

T./ 04 67 40 40 11
Bus 19 : Place d'Italie
Tramway 1 : Hauts de Massane (correspondance
pour le bus 19)

MAISON POUR TOUS LÉO LAGRANGE

Quartier Mosson
155, rue de Bologne

T./ 04 67 40 33 57
Bus 19 : Les Halles de La Paillade
Tramway 1 : Les Halles de La Paillade

MAISON POUR TOUS MARIE CURIE

Quartier Mosson
13, allée Antonin Chauliac

T./ 04 67 75 10 34
Bus 10 : Marie Curie
Tramway 3 : Celleneuve

MAISON POUR TOUS MÉLINA MERCOURI

Quartier Port Marianne
842, rue de la Vieille Poste

T./ 04 99 92 23 80
Bus 9 ou La Ronde : Pinville

— *Présentation des quartiers de Montpellier* —

VOS ÉLUS DANS LES QUARTIERS

DE NOUVEAUX ADJOINTS ONT ÉTÉ DÉSIGNÉS POUR ÊTRE AU PLUS PROCHE
DES HABITANTS DANS LES 7 QUARTIERS DE MONTPELLIER.

MOSSON**HENRI DE VERBIZIER**

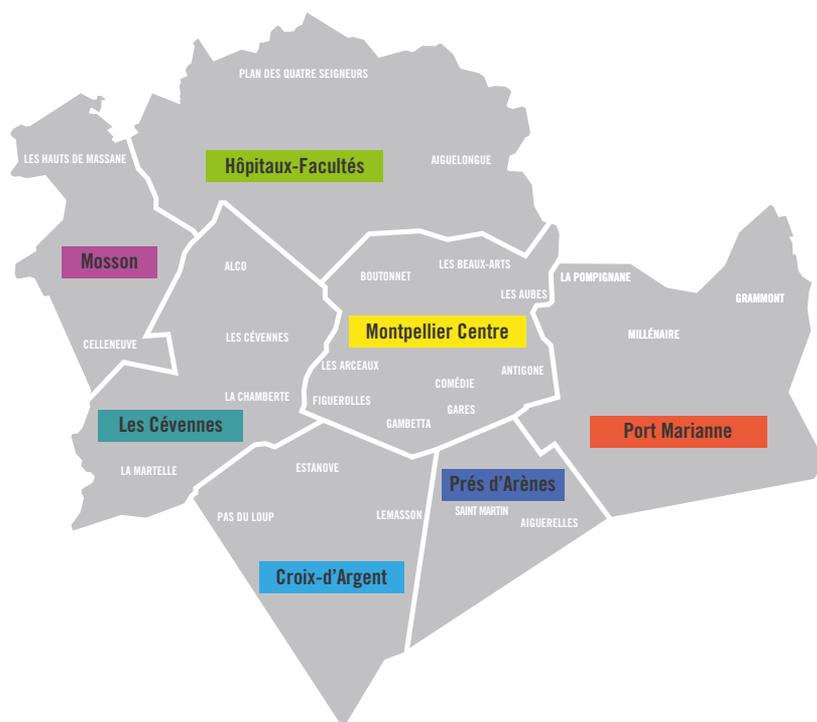
Adjoint au maire délégué au quartier Mosson, et aux commissions de sécurité

HÔPITAUX FACULTÉS**SONIA KERANGUEVEN**

Adjointe au maire déléguée au quartier Hôpitaux-Facultés, à l'innovation numérique, et au projet de musée d'art contemporain

CENTRE**GUY BARRAL**

Adjoint au maire délégué au quartier Centre, et à la culture occitane

**PORT-MARIANNE****RÉMI ASSIÉ**

Adjoint au maire délégué au quartier Port-Marianne

CÉVENNES**JEAN-MARC DI RUGGIERO**

Adjoint au maire délégué au quartier Cévennes et aux élections

CROIX D'ARGENT**ROBERT COTTE**

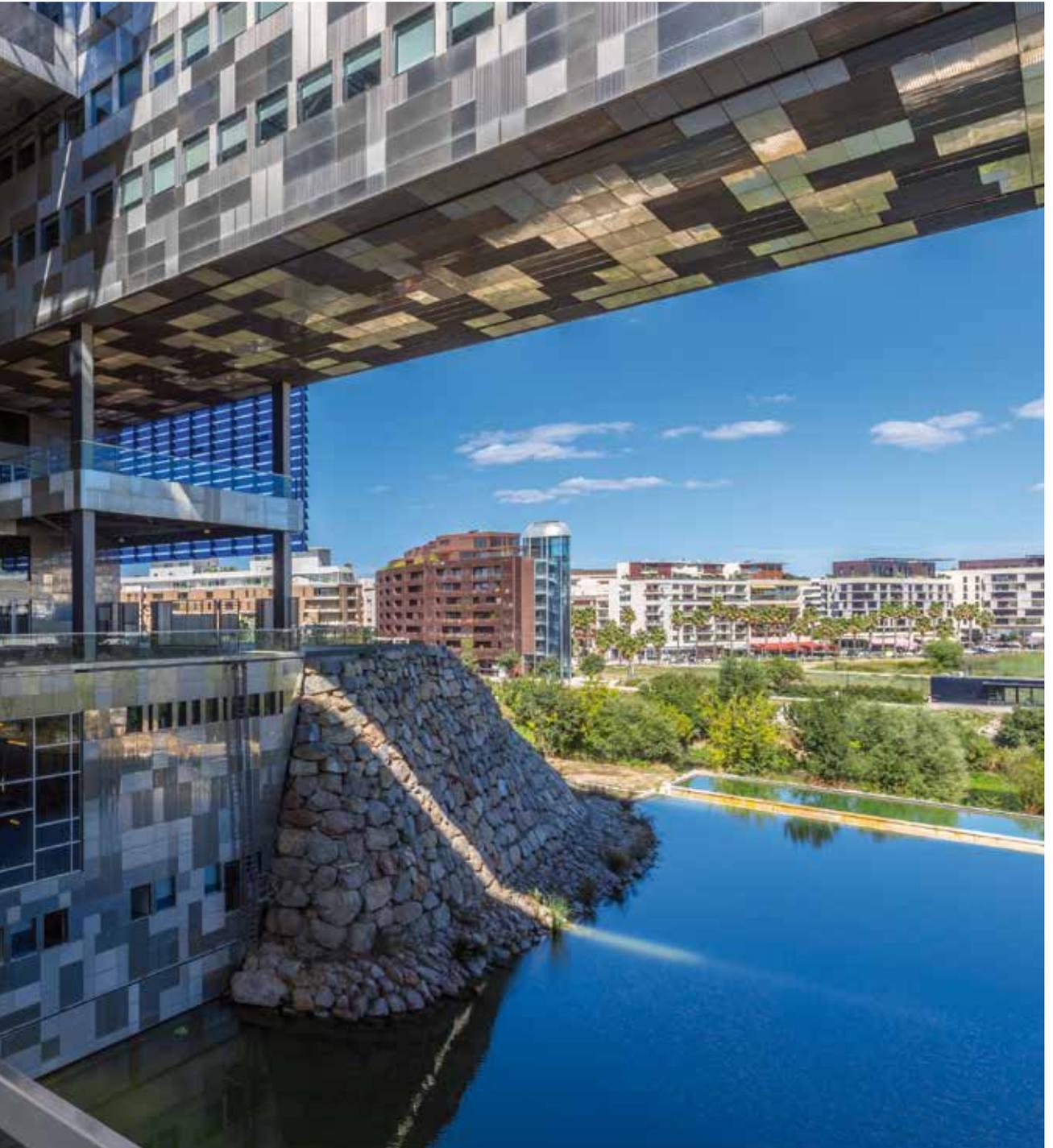
Adjoint au maire délégué au quartier Croix d'Argent

PRÈS D'ARÈNES**PASCAL KRZYZANSKI**

Adjoint au maire délégué au quartier Près d'Arènes

L'INSTITUTION

QUELLES SONT LES COMPÉTENCES DE LA VILLE DE MONTPELLIER ?
COMMENT EST-ELLE ORGANISÉE ? QUI SONT SES ÉLUS ? QUELS SONT
LEURS MOYENS D'ACTION ? FAISONS PLUS AMPLE CONNAISSANCE.





— *Présentation de l'institution* —

LES COMPÉTENCES DE LA VILLE

LES COMMUNES DISPOSENT DE COMPÉTENCES VARIÉES QUI ONT EN COMMUN VOTRE QUOTIDIEN. PRÉSENTATION.

» URBANISME



De la délivrance d'un permis de construire à la création ou le renouvellement d'un quartier, la Ville est votre interlocuteur pour l'ensemble des questions liées à l'urbanisme.

» PROXIMITÉ



Sécurité, propreté, voirie... la commune intervient au quotidien dans votre quartier. Les services de proximité à Montpellier, ce sont 126 policiers municipaux (bientôt 176) qui œuvrent au maintien de la tranquillité publique, ce sont plus de 20 millions d'euros dédiés à la propreté, ce sont près de 4000 opérations d'entretien et d'aménagement de voirie par an...

» SOLIDARITÉ



La Ville met en œuvre l'action sociale grâce à son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Le CCAS propose un ensemble de prestations pour remédier aux situations de précarité ou de grande difficulté sociale.

Pour les personnes âgées, il permet d'accéder aux soins en résidence ou à domicile, mais également à un programme de loisirs grâce aux animations qu'il organise.

Pour les personnes en situation précaire, il instruit les demandes de RSA, se charge de leur accompagnement social.

» ÉDUCATION



Compétence capitale d'une commune, la Ville assure à la fois l'entretien, la rénovation et la construction des bâtiments, elle a également en charge les temps périscolaires ainsi que la préparation des déjeuners.

La commune a en charge les écoles pré-élémentaires et élémentaires (création et implantation, gestion et financement, à l'exception de la rémunération des enseignants).

» ENFANCE



Crèches municipales, haltes-garderies, relais d'assistant(e)s maternel(le)s... La commune est compétente en matière de gestion des structures d'accueil des tout-petits (0 à 6 ans). A Montpellier, ce sont 4000 enfants qui sont accueillis chaque année au sein de l'ensemble des crèches municipales.

» CULTURE



La commune gère et entretient les équipements culturels : bibliothèques, musées, écoles de musique, salles de spectacle... Elle organise aussi de nombreuses manifestations culturelles.

» SPORTS



La commune crée et gère les équipements sportifs : terrains de football, gymnases, etc. Elle encourage également la pratique sportive en subventionnant les clubs amateurs comme professionnels et anime les quartiers en organisant de nombreux événements sportifs de proximité.

» ET AUSSI



À ces compétences s'ajoutent les fonctions traditionnelles des communes : état civil (enregistrement des naissances, mariages et décès), fonctions électorales (organisation des élections...) exercées par les maires au nom de l'État.





— *Présentation de l'institution* —

LES COMPÉTENCES DE LA MÉTROPOLE

MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE DEVIENT CHEF DE FILE SUR UN VASTE CHAMP DE COMPÉTENCES, AFIN DE CONDUIRE LE “PROJET D'AMÈNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ÉCOLOGIQUE, ÉDUCATIF, CULTUREL ET SOCIAL DU TERRITOIRE”, COMME LE PRÉVOIT LA LOI MAPAM. (MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET D’AFFIRMATION DES MÉTROPOLES) DE JANVIER 2014.

» EAU ET ASSAINISSEMENT



- Préservation de la qualité de l'eau, production et distribution d'eau potable
- Traitement des eaux usées

» GAZ, CHALEUR, ÉLECTRICITÉ



- + Gestion de la concession de distribution du gaz et de l'électricité
- + Réseau de chaleur (chauffage urbain)

» HABITAT



- Adoption d'un programme local de l'habitat pour accueillir les nouveaux habitants et améliorer le logement des métropolitains
- Mise en œuvre d'une politique équilibrée et cohérente en matière de logement social et de logement pour les personnes défavorisées
- + Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- + Amélioration du parc immobilier, réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre

» DÉPLACEMENTS



Gestion des déplacements en vue d'une mobilité durable :

- Autorité organisatrice de la mobilité durable (tram, bus, mobilités douces)
- + Gestion des parcs et aires de stationnement
- + Création et entretien des infrastructures nécessaires à l'usage des véhicules électriques
- + Participation à la gouvernance et à l'aménagement des gares

» AMÉNAGEMENT ET URBANISME



- Aménagement de sites stratégiques métropolitains
- + Elaboration du plan local d'urbanisme intercommunal
- + Actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager
- + Constitution de réserves foncières

» ENVIRONNEMENT



- Gestion des déchets
- Lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores
- Elaboration et adoption du Plan Climat Énergie Territorial
- + Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- + Contribution à la transition énergétique

» VOIRIES



- + Création, entretien et aménagement des voiries et espaces publics

» INNOVATION, ÉCONOMIE ET EMPLOI



- Soutien à la recherche, à l'enseignement supérieur et aux entreprises innovantes
- + Aménagement et gestion de l'ensemble des zones d'activité
- + Participation au pilotage des pôles de compétitivité pour favoriser l'innovation sur le territoire
- + Participation au capital des sociétés du transfert de technologie (de la recherche vers l'industrie)
- + Promotion du tourisme

» SPORT / CULTURE



- Construction, gestion et entretien des équipements d'intérêt métropolitain

» COHÉSION SOCIALE



- Politique de la ville

- Compétences déjà exercées en tant qu'Agglo
- + Nouvelle compétences avec la Métropole



— *Présentation de l'institution* —

VILLE DE MONTPELLIER BUDGET 2015

UNE GESTION SAINTE, RESPONSABLE ET SOLIDAIRE.

Le budget de la Ville s'élève à 479,92 millions d'euros dont 85 millions d'euros pour l'investissement.

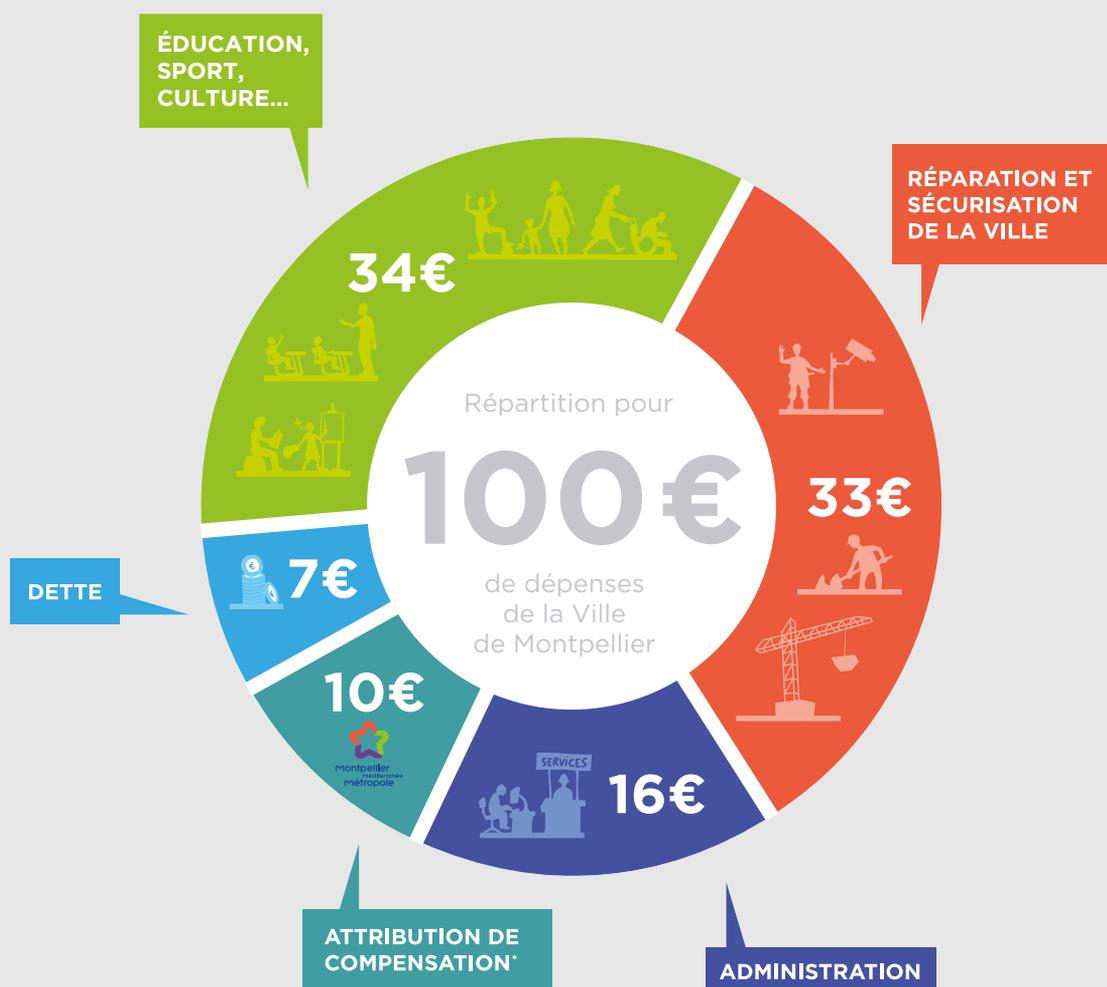
Les recettes réelles s'élèvent à 427,63 millions d'euros, dont 45% proviennent des impôts directs. Des impôts que la majorité municipale s'est engagée à ne pas augmenter.

Plus de la moitié des dépenses concernent les actions de solidarité, de développement urbain et d'éducation.

Enfin, parmi les grandes villes françaises, Montpellier présente une des meilleures situations financières.

La capacité de remboursement de sa dette est élevée et aucun emprunt toxique n'a été contracté.

UNE GESTION SAINES, RESPONSABLE ET SOLIDAIRE



ÉDUCATION



70,8 M€

DÉMOCRATIE
ET PROXIMITÉ



5,8 M€

de subventions
aux associations

ENFANCE



2,5 M€

d'investissements

JEUNESSE



0,6 M€

budget
Espace Montpellier
Jeunesse

SPORTS



2,6 M€

d'investissements

— *Présentation de l'institution* —

BUDGET 2015

ÉDUCATION, SPORT, CULTURE

SOLIDARITÉ



12 M€

de subventions
au CCAS

CULTURE



1,5 M€

d'investissements

Maintien de la gratuité
des événements, manifestations
et lieux culturels

SÉCURITÉ



2,9 M€

d'investissements

VOIRIE



8,5 M€

d'investissements

— *Présentation de l'institution* —

BUDGET 2015

SÉCURISER ET RÉPARER LA VILLE

PROPRETÉ
ET NETTOIEMENT



19,6 M€

contrat de
nettoyement

ENVIRONNEMENT
ET BIODIVERSITÉ



2,5 M€

d'investissements
pour le Zoo de
Lunaret

AMÉNAGEMENT
ET URBANISME



5,2 M€

d'acquisition
foncière

— Montpellier, une Ville à votre service —

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONTPELLIER

LE CONSEIL MUNICIPAL EST L'ASSEMBLÉE DE LA COMMUNE ÉLUE AU SCRUTIN DE LISTE TOUTS LES 6 ANS. LE MAIRE ET LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉCIDENT DES POLITIQUES PUBLIQUES À MENER ET SONT CHARGÉS DE GÉRER, PAR LEURS DÉLIBÉRATIONS, LES AFFAIRES DE LA COMMUNE.



PHILIPPE SAUREL
Le Maire

» LES 23 ADJOINTS AU MAIRE



MAX LÉVITA
1^{er} Adjoint au maire, délégué aux finances



STÉPHANIE JANNIN
Adjointe au maire, déléguée à l'urbanisme et à l'aménagement durable



BERNARD TRAVIER
Adjoint au maire, délégué à la culture



MARIE-HÉLÈNE SANTARELLI
Adjointe au maire, déléguée à la sécurité



GÉRARD CASTRE
Adjoint au maire, délégué à la démocratie participative et aux maisons pour tous



ISABELLE MARSALA
Adjointe au maire, déléguée à la réussite éducative



FABIEN ABERT
Adjoint maire, délégué aux sports et à la jeunesse



LORRAINE ACQUIER
Adjointe maire, déléguée à l'état civil et affaires militaires



LUC ALBERNE
Adjoint au maire, délégué à la voirie et à Montpellier au quotidien



ANNIE YAGUE
Adjointe au maire, déléguée aux affaires sociales



ROBERT COTTE
Délégué au quartier croix d'argent



TITINA DASYLVA
Adjointe au maire, déléguée à l'enfance



PASCAL KRZYZANSKI
Adjoint au maire, délégué au quartier près d'arènes



MYLÈNE CHARDES
Adjointe au maire, déléguée au plan de déplacements urbains



CHRISTOPHE COUR
Adjoint au maire, délégué à l'écologie urbaine



BRIGITTE ROUSSEL-GALIANA
Adjointe au maire, déléguée aux affaires économique, au commerce et à l'artisanat



GUY BARRAL

Délégué au quartier centre et à la culture occitane



KHANTALY PHOUTHASANG

Déléguée au communication et aux relations extérieures



HENRI DE VERBIZIER

Délégué au quartier mosson et aux commissions de sécurité



SONIA KERANGUEVEN

Déléguée au quartier hôpitaux-facultés, à l'innovation numérique, et au projet de musée d'art contemporain



RÉMI ASSIÉ

Délégué au quartier port marianne



VALÉRIE BARTHAS-ORSAL

Déléguée à la propreté, à l'animal en ville, et aux fêtes de Saint-Roch



JEAN-MARC DI RUGGIERO

Délégué au quartier cévennes et aux élections

» LES 21 CONSEILLERS MUNICIPAUX



ABDI EL KANDOUSSI

Conseiller municipal spécial délégué aux ressources humaines



PATRICIA MIRALLES

Déléguée aux cultures urbaines



MAUD BODKIN

Déléguée à la démocratie participative



JEAN-LUC COUSQUER

Délégué au tourisme



RABI YOUSSEUF

Délégué à la coordination des travaux



CHANTAL MARION

Déléguée au parc de Lunaret



SAUVEUR TORTORICI

Délégué aux cultures de la Méditerranée



JÉRÉMIE MALEK

Délégué à la lutte contre les discriminations



MICHÈLE DRAY-FITOUSSI

Déléguée à l'Insertion



CHANTAL LEVY-RAMEAU

Déléguée au patrimoine



CAROLINE NAVARRE

Déléguée à la prévention santé et aux droits des femmes



PATRICK RIVAS

Délégué au patrimoine scolaire aux Centres de loisirs et ALSH



SAMIRA SALOMON

Déléguée au logement



DOMINIQUE MARTIN-PRIVAT

Déléguée aux feux d'artifice, et illuminations, et à l'animation commerciale



VINCENT HALUSKA

Délégué aux économies d'énergie



NICOLE LIZA

Déléguée aux archives et à la comédie du livre



HENRI MAILLET

Délégué aux commémorations



ANNE-LOUISE KNAPNOUGEL

Déléguée à la jeunesse et à la vie étudiante



SOPHIA AYACHE

Déléguée au handicap



VÉRONIQUE PEREZ

Déléguée aux relations avec la chambre de commerce



VÉRONIQUE DEMON

Déléguée à l'emploi

» LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DE L'OPPOSITION



FRANÇOISE-BONNÉT



SABRIA BOUALLAGA



DJAMEL BOUMAAZ

Membre de la commission des Affaires Générales



ANNE BRISSAUD



NANCY CANAUD

Membre de la commission des Affaires Générales



PERLA DANAN



CÉDRIC DE SAINT JOUAN



MICHAËL DELAFOSSE



JACQUES DOMERGUE



CHRISTIAN DUMONT



JULIE FRÈCHE



CLAIRE HART



FRANCE JAMET

Membre de la commission des Finances



GÉRARD LANNELONGUE

Membre de la commission des Finances



ALEX LARUE



AUDREY LLEDO



MUSTAPHA MAJDOUL

Membre de la commission des Affaires Générales



HERVÉ MARTIN

Membre de la commission des Finances



JEAN-PIERRE MOURE



PATRICK VIGNAL

VILLE DE MONTPELLIER

1, place Georges Frêche

T./ 04 67 34 70 00

Tramway 1 et 3 : Hôtel de Ville

Tramway 4 : Place Georges Frêche

↳ VOIX PUBLIQUE